APPENDICE.

PREMIÈRE PARTIE.

Dans cette partie de notre Appendice, nous trouvons la *Tradition sur la rebellion d'*OLLANTAÏ *et sur l'acte héroïque de fidélité d'*ŒIL-DE-PIERRE, publiée pour la première fois par Don Manuel Palacios, dans *El Museo Erudito* du Cuzco (Année 1835, nos 5, 6, 7, 8 et 9). Nous reproduisons fidèlement ce document d'après *Los Anales del Cuzco* du docteur Don Pio B. Mesa, où il a été publié de nouveau (pages 139-197 du 2me volume), et nous l'accompagnons de la traduction française. Excepté deux notes qui sont du Dr Mesa, toutes les autres appartiennent à Don M. Palacios.

TRADICION.

de la rebelion de OLLANTAY, *y acto heróicõ de fidelidad de* RUMIÑAHUI, *ambos generales del tiempo de los Incas* (A).

ADVERTENCIA DE D. MANUEL PALACIOS.

Para cualquiera que se halle medianamente instruido en la historia del Perú,

(A) Lorente no consagra en su « Historia del Perú » más que unas cuantas lineas al episodio histórico de Ollantay y Rumiñahui; y no sabemos que otro alguno

TRADITION.

*sur la rebellion d'*OLLANTAÏ *et sur l'acte héroïque de fidélité d'*ŒIL-DE-PIERRE, *tous deux généraux du temps des Incas* (a).

AVERTISSEMENT DE DON MANUEL PALACIOS.

Il est d'une incontestable vérité, pour celui qui connaît quelque peu l'histoire du

(a) Lorente, dans son « Histoire du Pérou », ne consacre que quelques lignes à l'épisode historique d'Ollantaï et d'Œil-de-Pierre, et nul autre, à notre

será una verdad incontestable que á pesar de los obstáculos insuperables que se han opuesto á la literatura de este pueblo, así en tiempo de la dominacion española, como en el de la independencia, por los disturbios interiores, el ingenio peruano ha brotado de cuando en cuando, á fuerza de su lozanía.

Semejante fenómeno no es extraño. Donde quiera que exista vigor de imaginacion, apénas hay poder humano que baste á ahogarlo; y mal ó bien, con gusto delicado ó extravagante, sobre asuntos dignos ó pueriles, aquella activísima potencia se ve sin cesar ocupada.

Lo que sorprende es ver que en un pais donde la tiranía española, la más odiosa de cuantas ha tenido la Europa, tuvo esclavizado al pensamiento con cadenas de fierro; que en un pais envuelto en las tinieblas de la ignorancia, donde era peligroso emplear el propio discurso y donde la curiosidad literaria se hallaba alterada de modo que los hombres se burlaban de historiadores y anticuarios, como si la aficion á semejantes estudios fuese un principio de manía ó de estupidez; en tal pais sorprende seguramente el ver que haya habido hombres que dedicasen parte de su vida y sus talentos á la averiguacion é ilustracion de los hechos históricos de su patria, y á conservarlos escritos á costa de mil fatigas, para que en tiempos mas felices salgan á luz, como dignos, no solo de su infeliz suelo, sino de

Pérou, qu'en dépit des obstacles insurmontables, qui, soit au temps de la domination espagnole, soit au temps de l'indépendance, par suite des troubles intérieurs, se sont opposés au développement de la littérature de ce peuple, l'esprit péruvien s'est épanoui de temps à autre par la force de sa vitalité.

Un semblable phénomène n'est pas étrange. Partout où existe une imagination puissante, il y a à peine un pouvoir humain qui puisse l'étouffer; soit en mal, soit en bien, avec un goût délicat ou extravagant, sur des sujets élevés ou puérils, cette faculté se montre toujours active.

Ce qui surprend, c'est de voir dans un pays où la tyrannie espagnole, la plus odieuse de toutes les tyrannies qu'on ait jamais vues en Europe, tenait la pensée sous des chaînes de fer, dans un pays enveloppé des ténèbres de l'ignorance, où il était dangereux d'exprimer sa pensée, et où la curiosité littéraire était dépravée à un point tel que les hommes se raillaient des historiens et des antiquaires, comme si le goût de semblables études eût été un symptôme de folie ou de stupidité; ce qui surprend assurément, c'est de voir dans un pays semblable des hommes consacrer une partie de leur existence et leurs talents à rechercher et à éclaircir les événements historiques de leur patrie, et, au prix de mille travaux, à les conserver écrits pour les mettre au jour, dans des temps plus heureux, comme

hubiera hablado sobre tan interesante acontecimiento. Por esto insertamos aquí el siguiente escrito publicado en el « Museo Erudito del Sr. Palacios, quien lo habia obtenido de un antiguo cuzqueño, amante de la honra y gloria de su pais. (Nota del Dr Mesa.)

connaissance, n'a parlé d'un fait aussi intéressant. C'est pourquoi nous insérons ici le récit suivant, publié dans « El Museo Erudito » de Palacios, lequel le tenait lui-même d'un vieux Cuzcain, jaloux de l'honneur et de la gloire de son pays. (Note du Dr Mesa.)

todos los paises del mundo donde el saber se aprecia.

Tal es la historia ó tradicion de la rebelion de Ollantay y fidelidad de Rumiñahui, ámbos generales indios, que hoy nos cabe la gloria de publicar, y de la que han estado privados hasta ahora muestros compatriotas. El hacer el análisis de esta preciosísima tradicion á más de no corresponder su mérito al trabajo, excederia en mucho los estrechos límites de un periódico. Eximiéndonos pues justamente de ello, bástenos decir que ella será interesante en sumo grado no solo para los peruanos sino para cuantos sepan sentir los rasgos de nobleza, valor y heroismo que se presentan en la historia de la naturaleza humana; que ella llena uno de los muchos vacíos que existen en la historia del Perú; pues ni Garcilaso ni los demas historiadores de este pais dicen nada de un suceso tan importante; que el que escribió esta tradicion es un cuzqueño, y que, en fin, el estilo en que está escrita es facil, dulce y correcto, con varios pasajes que enternecerian y arrancarian lágrimas al más insensible.

ADVERTENCIA PRELIMINAR.

Se ignora el motivo por qué ninguno de los muchos historiadores de este reino haya hecho mencion de un acantecimiento tan notable, que ha llegado hasta nuestros tiempos por una constante tradicion, que pocos la ignoran en esta provincia del Cuzco, sin duda por haber sucedido en ella; no encontrándose otra narracion escrita de este antiquísimo suceso que la comedia que en

dignes, non-seulement de leur malheureuse patrie, mais aussi de tous les pays où l'on apprécie la science.

Il en est ainsi de l'histoire de la révolte d'Ollantaï et de la fidélité d'Œil-de-Pierre, tous deux généraux indiens, histoire ou tradition que nous avons aujourd'hui l'honneur de publier et dont nos concitoyens ont été privés jusqu'ici. Faire l'analyse d'une aussi précieuse tradition, outre que le résultat ne répondrait pas au travail, excéderait de beaucoup les limites étroites d'un article de journal. Nous nous en dispenserons donc avec raison, et il nous suffira de dire que cette tradition sera du plus haut intérêt, non-seulement pour les Péruviens, mais encore pour tous ceux qui ont le sentiment des traits de noblesse, de valeur et d'héroïsme que présente l'histoire de la nature humaine; qu'elle remplit un des grands vides qui existent dans l'histoire du Pérou, puisque ni Garcilaso, ni les autres historiens de ce pays ne disent rien d'un événement si important; que celui qui écrit cette tradition est un Cuzcain; et enfin que le style de ce récit est facile, coulant et correct, et de nature, dans divers passages, à émouvoir le plus insensible et à lui arracher des larmes.

AVERTISSEMENT PRÉLIMINAIRE.

On ignore pour quelle raison aucun des nombreux historiens de ce royaume n'a fait mention d'un événement aussi remarquable, qui est parvenu jusqu'à nous par une tradition non interrompue, que peu d'habitants de cette province du Cuzco ignorent, sans doute, parce qu'elle en a été le théâtre; nous ne trouvons de ce vieil événement d'autre narration écrite que la comédie en

lengua quechua formó pocos años há el D. D. Antonio Valdez, cura que fué de Sicuani. Bien que confeccionada dicha pieza con el uniforme relato de la tradicion, se encuentran innovaciones y voluntariedades que sin duda se las franqueó la licencia poética; ya en la invencion de de los nombres de los sujetos que representan el drama, y ya en el desenlace que resulta de él; que ni la tradicion lo ministra, ni la equidad y justicia lo permiten; haciendo que un rey premie extraordinariamente la infidencia de OLLANTAY, y en nada recompense la fidelidad heróica de RUMIÑAHUI. Lo más notable en ello es el anacronismo que padece, haciendo immediato sucesor del Inca PACHACUTIC, en cuyo tiempo, y al fin de su reinado, supone el suceso de OLLANTAY, á TUPAC-INCA-YUPANQUI que fué nieto de aquél é hijo del INCA YUPANQUI, verdadero sucesor inmediato de PACHACUTIC (A).

El sujeto que ahora presenta esta misma relacion, es un cuzqueño, que ha sido prolijo en indagar las antigüedades de su pais, y que la vertirá aquí en los mismos términos que le comunicó otro paisano suyo de bellas luces, crítica, y no de vulgar instruccion, que un tiempo fué su maestro en filosofía. El motivo que tiene de verificarlo en el dia, es la amistosa insinuacion que ha tenido para ello del señor jefe político superior, y comandante general de esta provincia, brigadier D. Antonio María Alvarez, con motivo de que á dicho señor

(A) Véase la comedia que se intitula : « Los rigores de un Padre », comedia trajica de Ollantay.

langue quechua, composée il y a quelques années par Don Antonio Valdez, qui était curé de Sicuani. Dans cette pièce, bien qu'arrangée d'après le récit uniforme de la tradition, se rencontrent des innovations et des choses arbitraires, autorisées sans doute par la licence poétique, soit dans l'invention des noms des personnages qui figurent dans le drame, soit aussi dans le dénouement qui le couronne, dénouement que ni la tradition ne fournit, ni l'équité et la justice n'autorisent, puisqu'il fait qu'un roi récompense extraordinairement la trahison d'OLLANTAÏ, et n'accorde aucune récompense à l'héroïque fidélité d'ŒIL-DE-PIERRE. Mais ce qui est plus à remarquer dans ce drame, c'est l'anachronisme qu'il renferme, en supposant que le successeur immédiat de l'Inca PACHACOUTIC, à la fin du règne duquel il rapporte l'événement d'OLLANTAÏ, fut TOUPAC-INCA-YOUPANQUI, lequel n'était que son petit-fils et le fils de l'INCA YOUPANQUI, successeur réel et immédiat de PACHACOUTIC (a).

Celui qui présente aujourd'hui cette même relation est un Cuzcain, qui a toujours été très-scrupuleux dans la recherche des antiquités de son pays et qui la reproduira ici dans les termes mêmes dans lesquels elle lui a été transmise par un autre Cuzcain, homme distingué par ses lumières, sa critique et son instruction non ordinaire, qui avait été dans le temps son professeur de philosophie. Le motif qu'il a de la publier aujourd'hui est l'aimable demande que lui en a faite M. le brigadier Antonio Maria Alvarez, chef politique su-

(a) Voyez la pièce intitulée « Les rigueurs d'un Père », pièce tragique sur Ollantay.

le han presentado un busto ó cabeza que sirve de vaso para beber, obra de los gentiles, en barro, asegurándole que el indio que la conservaba (A) protesta ser imágen del general RUMIÑAHUI, que sin duda la ha sabido conservar como un sagrado monumento de sus mayores.

Esta tan antigua y recomendable pieza manifiesta por si misma, y autoriza la verdad de la tradicion de que se trata. Ella hace ver que la persona á quien representa, fué un general por el adorno que trae en la frente, de la Masccapaicha (B), asegurando el indio que la ha dado, que tenia embutidos de chapas febles y pequeñas de oro que no conserva, en sus recortes. El peinado del busto es de las mismas trencitas cortas que usaban los nobles; y sobretodo las cicatrices, estampadas ó gravadas en el rostro, son la última y mayor prueba que ministra este monumento de que lo es del general RUMIÑAHUI, y de que con éste sucedió realmente lo que la tradicion relata. Para entrar en ella, y para su mejor conocimiento parace preciso anticipar el recuerdo de algunos hechos y leyes de este gentilismo, que se hará en los párrafos siguientes.

(A) El indio es Fabian Tito, que cuando la inundacion del Callao era mozo; de lo que se infiere tener más de 90 años, y hasta esta edad no le faltaba un diente ni tenia muela picada. Su alimento ordinario eran las yerbas llamadas Cunuca y. Muña.

(B) Insignia que usaban los mayores personages de la gentilidad, era poco ménos clásica que el LLAUTU que llevaban los Incas ó Reyes.

périeur et commandant général de cette province à l'occasion du présent qu'on lui avait fait d'un buste ou tête servant de vase à boire, ouvrage en terre cuite des idolâtres, en lui assurant que l'Indien qui le possédait (a) protestait que c'était l'image du général ŒIL-DE-PIERRE ; sans doute, il l'avait conservé comme un legs sacré de ses ancêtres.

Ce morceau si ancien et si remarquable manifeste par lui-même et démontre la véracité de la tradition. Ce qui prouve que la personne qu'il représente était un général, c'est l'ornement de la Masccapaicha (b) qu'elle porte au front, l'Indien qui l'a donné assurant qu'il était garni à ses extrémités de petites plaques d'or très-minces qu'il n'avait pas gardées. La coiffure du buste est composée des mêmes tresses courtes dont les nobles avaient l'habitude de faire usage; et par-dessus tout, les cicatrices imprimées ou gravées sur le visage, sont la dernière et la meilleure preuve que cette image monumentale est bien celle du général ŒIL-DE-PIERRE, et que ce que raconte la tradition est réellement arrivé. Avant d'en parler et pour la rendre plus claire, il paraît nécessaire de rappeler quelques faits et quelques lois de cette nation idolâtre, ce que nous allons faire dans les paragraphes suivants.

(a) Cet Indien est Fabian Tito, qui était tout jeune au moment de l'inondation du Callao, d'où il faut conclure qu'il avait plus de 90 ans, et jusqu'à cet âge il ne lui manquait pas une dent et il n'avait même pas une molaire gâtée. Sa nourriture habituelle étaient les herbes appelées Cunuca et Muña.

(b) Insigne des grands personnages chez les idolâtres, lequel était une distinction inférieure au DIADÈME que portaient les Incas ou Rois.

§ PRIMERO.

Division del Imperio de los Incas, Reyes que fueron del Perú.

Los Incas dividieron su imperio en cuatro partes diferentes, á los cuatro rumbos primordiales de la esfera celeste, de oriente, poniente, setentrion, y mediodía. La division del oriente la llamaron ANTISUYO, y es todo lo que se comprende desde el rio caudaloso de Yucay para el lado de la cordillera de los Andes y faja corrida de infieles ó chunchos. La division del poniente que se llamó CUNTISUYO, es el distrito actual de los partidos de Chumbivilcas, Paruro, Cotabambas, Aymaraes y todos los demas que se hallan contiguos a éstos por dicho rumbo hasta el mar. La del setentrion, ó norte, que llamaron CHINCHASUYO, sigue la direccion de Abancay, Aymaraes, Huamanga, etc., hasta más allá de Quito; y la del mediodía, llamada CCOLLASUYO, se dirigia por el Collado, la Paz, Potozi, hasta el Tucuman, y reino de Chile hasta el gran rio Mauli. Siendo esta vasta extension la que dominaban los Incas cuando vinieron los Españoles à la conquista.

Dividido el gobierno imperial en estas cuatro pertenencias, se subdividia cada una en provincias particulares mandadas hasta la pequeña porcion de decurias en cada pueblo; por cuyos conductos se arreglaba y dirigia gradualmente el curso de los negocios de justicia, de guerra, de politica y de hacienda; de manera que la autoridad y deberes de cada mandarin subia desde los decuriones, hasta terminar en la corte, en la superior autoridad del presidente

§ PREMIER.

Division de l'Empire des Incas, anciens Rois du Pérou.

Les Incas divisèrent leur empire en quatre parties se rapportant aux quatre points cardinaux de la sphère céleste, l'orient, l'occident, le septentrion et le midi. La partie orientale qu'ils appelaient ANTISUYO, comprend tout l'espace entre la grande rivière d'Yucay et le flanc de la cordillère des Andes servant de limite aux infidèles ou Chunchos. La partie occidentale ou CUNTISUYO comprend le district actuel des territoires de Chumbivilcas, Paruro, Cotabambas, Aymaraes et tous les autres adjacents dans cette direction jusqu'à la mer. La partie septentrionale ou du nord, appelée CHINCHASUYO, suit la direction d'Abancay, Aymaraes, Huamanga, etc., jusqu'au delà de Quito; et la partie du midi, également appelée CCOLLASUYO, se dirige par Collado, la Paz, Potozi, jusqu'à Tucuman, et englobe le royaume du Chili jusqu'à la grande rivière Mauli. Tel était le vaste territoire où régnaient les Incas au moment où les Espagnols vinrent le conquérir.

Le gouvernement impérial étant ainsi divisé en quatre parties, on subdivisa chacune d'elles en provinces particulières et même pour l'administration, en fractions plus petites jusqu'aux décuries; par ces moyens, on réglait et dirigeait hiérarchiquement les affaires de la justice, de la guerre, de la politique et des finances, de telle sorte que l'autorité et les devoirs de chaque mandarin s'élevaient graduellement à partir des décurions pour se terminer à la cour, dans

ó especie de Virey del distrito de aquella division; cuyas determinaciones no tenian más apelacion que al Inca; por lo que el empleo de tales presidentes era uno de los más gerárquicos del reino (A).

§ SEGUNDO.

Ley de los Incas para clasificar los matrimonios (B).

El príncipe heredero del imperio debia casar con su primera hermana, y si de ella no lograba sucesion, lo hacia con la segunda, tercera, etc., y cuando en éstas no lo conseguia, prevenia la ley que siguiese el enlace con la tia, sobrina ó prima hermana. Asi sucedió con HUAYNA-CCAPAC. El motivo que tenian para ello, era su falsa creencia, de que descendiendo los Incas de su Dios el Sol, su linaje era divino, y no podia ni debia mezclarse con el de los hombres comunes, por meritorios que fuesen; porque ello seria cometer un sacrilegio y adulterar la pureza de su divinidad. A los Curacas y grandes señores que queria el Inca condecorar demasiado, les daba rara vez mujer de la sangre real bastarda, esto es de aquellas hijas que tenian dichos Incas en concubinas cortesanas, ó alienígenas segun su rango; por lo que ni el rey podia prostituir la pureza de su sangre, en rama ilegí-

(A) Véase al Inca Garcilaso y á los demas autores que cita en sus Comentarios, parte I, lib. 2, cap. 12 y 13.

(B) Garcilaso, parte I, lib. 4, cap. 6 y 9.

l'autorité supérieure du Président ou sorte de Vice-Roi, sous la juridiction duquel était chaque partie de l'empire. Il ne pouvait être appelé de ses décisions qu'à l'Inca; c'est pourquoi l'emploi de ces présidents était un des plus élevés dans la hiérarchie du royaume (a).

§ SECOND.

Loi des Incas pour régler les mariages (b).

Le prince héritier de l'empire devait épouser l'aînée de ses sœurs, et s'il n'avait pas de lignée d'elle, il devait s'unir avec la seconde, avec la troisième, etc., et s'il n'en obtenait pas avec celles-ci, la loi lui prescrivait le mariage avec sa tante, sa nièce ou sa cousine germaine. C'est ce qui arriva avec HUAYNA-CCAPAC. Le motif que les Incas avaient d'agir ainsi, reposait sur la croyance fausse que, descendant du Soleil leur Dieu, leur lignée était divine et qu'ils ne pouvaient ni ne devaient la mêler avec celle des hommes du commun, quel que fût leur mérite, parce que c'eût été commettre un sacrilége et altérer la pureté de leur divinité. Quand l'Inca désirait honorer extraordinairement les Curacas et les grands seigneurs, il leur donnait, mais très-rarement, une femme bâtarde du sang royal, c'est-à-dire une des filles qu'il avait eues d'une des concubines que les Incas entretenaient, soit à leur cour,

(a) Voyez l'Inca Garcilaso et les autres auteurs qu'il cite dans ses Commentaires, p. I, liv. 2, chap. 12 et 13.

(b) Garcilaso, p. I, liv. 4, chap. 6 et 9.

tima, ni el vasallo aspirar á divinizar la suya con semejante enlace.

§ TERCERO.

Pueblo de Ollantay-Tambo en la jurisdiccion del partido de Urubamba.

Este pueblo, que en su legítimo nombre índico es OLLANTAY-TAMPU, está á once leguas del Ccoscco en el distrito de URUPAMPA. Se ven en él hasta el dia primorosas obras de fortificaciones que han merecido la admiracion de los hombres de buen gusto y que han viajado exprofeso á reconocerlas. Ninguno de los historiadores del Perù relata el motivo que tuvieron los gentiles para la fábrica de esta grande obra militar (A), ni tampoco este sitio fué en aquella época un limite ó frontera del imperio de los Incas que necesitase de tales fortificaciones para su seguridad contra alguna nacion belicosa de los Andes; ésta misma es por su naturaliza una barrera que lo pone a cubierto de toda invasion por aquella parte; aun cuando los Indios de dichos Andes, que hoy los llamamos Chunchos, fuesen capaces de

(A) Garcilaso en sus Comentarios, part. I, lib. 5, cap. 27, hablando del valle de Yucay y Tampu, dice que los Incas lo enriquiecieron con suntuosas fábricas, especialmente el Inca VIRACOCHA; pero nada dice de la fortaleza que vemos, y es de extrañar, cuando habló en su obra de la del Ccosco, la de Chaucumarca en Andaguaylas y de otras muchas con particular designacion.

soit au dehors, selon leur rang; car le roi ne pouvait prostituer la pureté de son sang dans une branche illégitime, ni le vassal aspirer à diviniser le sien par une union de ce genre.

§ TROISIÈME.

Bourg d'Ollantaï-Tambo dans la juridiction du district d'Urubamba.

Ce bourg, dont le nom véritable est OLLANTAÏ-TAMPU, est à onze lieues du Cuzco, dans le district d'URUBAMBA. On y voit encore aujourd'hui les superbes travaux de fortifications qui ont mérité l'admiration des hommes de goût dont plusieurs ont fait exprès le voyage pour le voir. Aucun des historiens du Pérou ne mentionne pour quel motif les idolâtres construisirent ce grand ouvrage militaire (a); même à cette époque, cet endroit n'était pas une limite ou frontière de l'empire des Incas, qui eût besoin de semblables fortifications pour être protégée contre quelque nation belliqueuse des Andes; car il est, par sa nature même, une barrière qui est à l'abri de toute invasion de ce côté, même de celles que les Indiens des dites Andes, que nous appelons aujourd'hui les Chunchos, eussent été capables de

(a) Garcilaso, dans ses Commentaires, p. I, liv. 5, chap. 27, parlant de la vallée d'Yucay et Tampu, dit que les Incas la dotèrent de riches fabriques, principalement l'Inca VIRACOCHA; mais il ne dit rien de la forteresse que nous y voyons, ce qui est étrange, alors que dans son ouvrage, il parle avec détail de celles du Cuzco, de Chaucumarca en Andaguaylas et de beaucoup d'autres.

intentarlo venciendo sus eminencias é inaccesible cumbre, ocupadas de permanente nieve. Desde MANCO-CCAPAC, que conquistó este pueblo, hasta el dia jamás se ha visto ó sabido que alguna vez, aquellos habitantes ú otros hayan atrevídose a semejante empresa: y así es que la existencia de este monumento, confrontada con lo que relata la tradicion de nuestro propósito, confirma demasiado su verdad, á pesar del silencio de los historiadores, en una materia que de suyo es tan circunstanciada.

Otro indicio ó señal muy recomendable se encuentra tambien en este pueblo, de que debió hablar la historia, y tampoco hace mencion de ella. Esta es la pintura al temple que á pesar de haber sufrido la inclemencia del tiempo en tantos años, se conserva hasta el dia muy clara y perceptible en el alto y al raso de la peña, que á la banda oriental del rio de YUCAY forma una estrecha entrada al pueblo. Figura dicha pintura á un indio enarbolando el brazo en ademan de hacer uso de la honda, y por consiguiente como un centinela que custodia la tal entrada. En ella hasta poco há se conservan vestigios de garitas; y todo esto hace ver que aquella fué plaza de armas, y que debió de ser cierta la rebelion de OLLANTAY.

tenter en franchissant ces hauteurs et crêtes inaccessibles couvertes de neiges perpétuelles. Depuis MANCO-CCAPAC qui soumit ce peuple jusqu'à ce jour, on n'a jamais vu ou su qu'une seule fois ces habitants ou d'autres aient essayé une entreprise semblable; et c'est pourquoi l'existence de ce monument, rapprochée de ce que la tradition nous rapporte sur le sujet qui nous occupe, en prouve clairement la vérité, en dépit du silence des historiens sur une matière dont les détails sont par eux-mêmes si intéressants.

On trouve également dans ce bourg un autre indice ou vestige dont l'histoire devrait faire mention, mais dont elle ne dit rien non plus. Je veux parler de la peinture en détrempe qui, après avoir enduré l'inclémence du temps pendant d'aussi longues années, s'est conservée jusqu'aujourd'hui très-nette et très-visible en haut et sur les parois du roc, qui, du côté oriental de la rivière d'YUCAY, forme une étroite entrée pour le peuple. La dite peinture représente un Indien esquissant un geste du bras comme pour faire usage de la fronde, et par conséquent comme une sentinelle préposée à la garde de l'entrée. On y voyait encore il y a peu de temps, quelques vestiges de guérites, et tout cela démontre que ce lieu a dû être une place d'armes et que la rebellion d'OLLANTAÏ a dû être un événement certain.

§ CUARTO.

Casa de Escogidas, ó de Vírgenes en el Ccoscco, *y ley penal para el que se atreviese á violar á alguna de ellas* (A).

La casa de Vírgenes escogidas (ó Acllas en el idioma índico) que hubo en el Ccoscco, y ocupaba el sitio en que hoy está el monasterio de santa Catalina de Siena, fué una de las más célebres entre las muchas que tuvo el imperio de los Incas. Se componia de mil y quinientas niñas, fuera de las criadas destinadas à su servicio. Debian ser precisamente de la descendencia legítima de los reyes y entrar en la clausura á lo más de edad de once años, con tal estrictez en su recogimiento que la escogida que recibian en él, no volvia á ver, oir, ó hablar ni aun con sus propios padres, siendo solo permitido à la reina, ó Ccoya y á las Infantas ó Ñustas de la familia real, el entrar y visitar aquella casa; y aunque tambien el Inca tenia igual permiso por la ley, jamás hizo uso de semejante privilegio. Por declaracion de la misma, debia enterrarse viva á la Acilla ó monja que delinquiese contra su virginidad, y al cómplice de éste delito, que se le ahorcase, matando juntamente con él à su mujer, hijos, criados, parientes, ganados y todos los moradores del pueblo en que nació, y que éste se arrasase y sembrase de piedras para hacerlo

(A) Esta relacion aunque repetida, viene aqui muy bien al caso, como se vera.

§ QUATRIÈME.

Maison des Choisies ou Vierges du Cuzco, et loi pénale contre celui qui oserait en violer quelqu'une (a).

La maison des Vierges d'Élite (ou Acllas en langue quechua) qui existait au Cuzco et occupait le lieu où se trouve aujourd'hui le monastère de Sainte Catherine de Sienne, fut une des plus célèbres dans le grand nombre de celles qui existaient dans l'empire des Incas. Elle renfermait mille cinq cents jeunes filles, sans compter les servantes attachées à leur service. Elles devaient tout d'abord être de la descendance légitime des rois et entrer en clôture à l'âge de onze ans au plus, et la réclusion était si stricte que l'élue qui y était admise ne pouvait plus retourner voir, entendre même ses propres parents, ni leur parler; la reine ou Ccoya, et les infantes de la famille royale ou Ñustas, avaient seules le droit d'entrer dans cette maison et de la visiter, et, bien que l'Inca possédât de par la loi un semblable privilége, il n'en profitait jamais. Par une disposition de la même loi, on devait enterrer vive l'Acilla ou religieuse qui aurait violé son vœu de virginité, et quant au complice de ce délit, il devait être pendu, en même temps que l'on tuait sa femme, ses enfants, ses domestiques, ses proches, ses bestiaux et tous les habitants du village où

(a) Ce récit, bien que répété, vient ici très à propos, comme on le verra.

impracticable y espantoso à la posteridad (A).

El establecimiento de dichas casas de clausura perpetua, y el de tan formidable ley, debió de ser en el reinado del Inca Rocca, 6º rey del Perù, uno de los mayores legisladores del imperio, pues en la relacion de su vida y hechos es donde principia la historia á dar noticia de estos recogimientos, sus institutos y leyes.

§ QUINTO.

No dice la tradicion en tiempo de cual de los Incas sucedió la perfidia de Ollantay; *pero debe inferirse que fué posterior al reinado del Inca* Rocca, *en que se establicieron las* Acllas.

En las repetidas veces que ha oido el que escribe este papel la narracion de Ollantay y Rumiñahui, no se le ha expresado la época ó tiempo en que sucedió y aun su maestro de filosofía que fué el que la detallo más circunstanciadamente, tampoco supo expresarselo à punto fijo. Lo cierto es que debió de suceder en alguno de los reinados posteriores al del Inca Rocca, sin llegar al de Atahuallpa por la razon que se dará en el párrafo siguiente. En semejante duda, es preciso seguir lo opinion del D. D. Antonio Valdez, que en la tragedia lo marca en el reinado de Tupac-Inca-

(A) Garcilaso, p. I, liv. 4, cap. 1, 2, 3, 4 y 5.

il était né, lequel devait être démoli et recouvert de pierres pour le rendre impraticable et en faire un épouvantail pour la postérité (a).

La création des dites maisons de clôture perpétuelle et l'établissement d'une loi aussi terrible doit avoir eu lieu sous le règne de l'Inca Rocca, sixième roi du Pérou, un des plus grands législateurs de l'empire : car c'est dans le récit de sa vie et de ses actes que l'histoire commence à parler de ces lieux de réclusion, de leurs règlements et de leurs lois.

§ CINQUIÈME.

*La tradition ne dit pas sous le règne de quel Inca se produisit la trahison d'*Ollantaï; *mais on doit présumer qu'elle fut postérieure au règne de l'Inca* Rocca, *où furent créées les* Vierges d'Élite.

Dans les divers récits de l'histoire d'Ollantaï et d'Œil-de-Pierre, qu'a entendus celui qui écrit ces lignes, on ne fixa jamais l'époque ou le temps où le fait est arrivé, et même son maître de philosophie, qui lui a donné les détails les plus circonstanciés sur cet événement, ne sut pas non plus en déterminer la date. Ce qui est certain, c'est que cet événement dut se produire sous un des règnes postérieurs à celui de l'Inca Rocca, sans atteindre celui de Atahuallpa, et cela pour la raison exposée dans le paragraphe suivant. Dans un doute semblable, il est à propos de partager

(a) Garcilaso, p. I, liv. 4, chap. 1, 2, 3, 4 et 5.